



# AXA Running Team

## Règlement

### **Buts de la section**

Nous réunir dans et en dehors du milieu de travail pour nous adonner à notre sport favori : la course à pied.

Dans le groupe AXA, nous sommes regroupés en services, départements, etc., suivant les besoins de l'entreprise, les aptitudes de chacun ou le hasard, et sur différents sites.

Nous voulons nous regrouper non plus sur base de critères professionnels, mais d'un hobby commun : courir.

Un autre but est d'initier, d'encadrer et d'encourager d'autres membres du personnel « débutants », désireux de découvrir les bienfaits du jogging, dans une optique bien-être et santé autant que dans un esprit « compétition ».

### **Qui peut faire partie de la section**

La section est ouverte aux membres du personnel AXA et assimilés.

Sont considérés comme assimilés, les anciens membres du personnel AXA partis à la retraite ou ayant bénéficié d'un plan de départ.

La section fait partie du Royal Cercle Sportif et d'Agrément d'Axa (RCSAA).

Les anciens membres du personnel restent affiliés tant qu'ils ne demandent pas d'être désaffiliés.

Pour les personnes qui ne sont pas membres du personnel Axa, l'affiliation doit être approuvée par le Comité. Ils seront considérés par AXA comme externe.

## Activités de la section

Afin de rencontrer au maximum les intérêts de chacun, nous essayons de diversifier nos activités. Voici les activités qui composent le programme de la section.

### ■ Participation à des courses, souvent appelées “jogging ” par les organisateurs.

Cette rubrique comprend notamment les grandes courses populaires comme les 20 Km de Bruxelles, mais aussi :

- des courses faisant partie d'un challenge (Brabant wallon, Delhalle, Hainaut, Namur, Flandre...);
- des joggings et autres courses.
- des Trails (Course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés et courus en semi-autonomie)

### ■ Participation à des épreuves relais par équipe comme Les Relais Givrés, L'Ekiden ...

### ■ Participation aux cross organisés dans le cadre de l'Interbanques. Informations sur le site <https://www.kibsu-ursib-athletics.org/>

Ils se déroulent entre le 1er octobre et le 31 mars. Ces courses sont destinées à ceux qui aiment les distances plus courtes et (ou) désirent garder leur condition tout au long de la saison hivernale. L'Interbanques organise également un championnat sur piste au mois de juin.

### ■ Organisation d'un cross Interbanques AXA Belgium.

Nous l'organisons toujours le dernier samedi du mois de janvier au matin.

### ■ Organisation de 2 épreuves appelées « Les Foulées Estivales » et « Les Foulées Hivernales ».

L'une se déroule fin juin, l'autre vers la mi-décembre.

### ■ Entraînements au départ des sites de travail.

AXA met à disposition sur certains sites, une infrastructure permettant de se changer et de se doucher. C'est possible actuellement sur le site de Bruxelles -Trône. Rendez-vous dès 12h05 aux vestiaires situés au -2 et départs en groupes selon les personnes présentes. Généralement, nous allons faire le jogging au parc de Bruxelles ou du Cinquantenaire selon le programme. Pour plus d'information, veuillez contacter le représentant du site. (Voir ci-dessous)

### ■ Coaching et plan d'entraînement.

Organisation d'un Start 2 Run au départ du site Trône au printemps, suivi d'un GOTO 10km en automne. Différents groupes sont coachés pour des objectifs particuliers.

Des joggeurs plus expérimentés peuvent à la demande fournir des plans d'entraînement à des joggeurs débutants ou des coureurs confirmés en fonction des objectifs de chacun.

Renseignez-vous auprès du Comité et des coaches.

## ■ Organisation d'un voyage annuel.

Un voyage est, dans la mesure du possible, proposé chaque année.

Il s'agit en général d'un voyage d'un long week-end dans un pays proche incluant la participation à un marathon ou Trail long et d'autres distances plus courtes.

Ce voyage est l'occasion de se retrouver toutes et tous dans un autre cadre. Les compagnes et compagnons y sont les bienvenus.

Une personne centralise l'organisation de l'activité (inscription, réservations, organisation, information par mail). Le Comité approuve le budget par personne.

Les paiements doivent être versés sur le compte avant une date donnée et dans tous les cas avant l'événement.

En fonction du budget annuel, le Comité évalue l'intervention possible de la section dans les frais des participants. En cas de limitation de places pour le voyage, le Comité donnera la priorité d'inscription aux membres qui ont aidé à une de nos organisations de l'année précédente (Cross, foulées, Télévie, Relais pour la vie). Le Comité communiquera la décision prise.

L'intervention pour le voyage n'est distribuée qu'aux personnes ayant aidé à une de nos organisations de l'année précédente.

## ■ Repas annuel.

Le comité des fêtes centralise l'organisation de l'activité (inscription, réservations, organisation, information par mail). Le Comité prend à sa charge les apéros ou une partie du repas en fonction du budget.

## Organisation

### Le Comité

Le Comité est composé des fonctions ci-après :

- Le Président
- Le Secrétaire
- Le Trésorier
- Les Aidants au Comité

Sa composition se trouve sur le site à l'adresse suivante : <http://www.art-running.be/membres/?lang=fr>

Son rôle est d'organiser et diriger les activités de la section et de gérer le budget accordé par le Comité central du cercle sportif, en bon père de famille.

Les élections des membres du Comité se déroulent tous les 2 ans (années impaires).

Une Assemblée Générale a lieu chaque début d'année. Une convocation par mail ou courrier est expédiée au minimum 15 jours à l'avance pour prévenir de cette dernière.

Cette convocation comprend un Ordre du Jour.

Tout membre qui le souhaite peut demander qu'un ou plusieurs sujets soient discutés lors de l'Assemblée Générale, pour autant qu'il ait adressé par écrit, ou par mail, les sujets de discussion au Comité dans un délai de trois semaines minimum avant l'Assemblée Générale. Le Comité examine la requête et décide d'inscrire ou non le sujet demandé à l'Ordre du jour. Tout refus éventuel sera dûment justifié au demandeur par le Comité.

Lors de l'Assemblée Générale, ne peuvent voter que les membres affiliés depuis un an, quel que soit le sujet : élection du Comité, destination du voyage annuel, budget,...

## Les collaborateurs du Comité

Le Comité se fait aider pour différentes tâches par d'autres membres de la section.

- Responsables Cross : Jean-Marie Janssens et Francis Laenens représentent la section auprès de l'URSIB et organisent notre cross.
- Responsable Foulées : Pierre Montero coordonne l'organisation des Foulées AXA.
- Responsable Communication : Stephan Van Driessche.
- Responsable Site Web : Pierre Montero.
- Responsables Organisation Voyages : Jean-François Mourmaux et Roger Verelst.
- Responsables Traduction : Yves Meurisse, Stephan Van Driessche et Sofie Cortvriendt se sont proposés pour traduire les communications et documents de la section.
- Représentant au niveau des sites:
  - Bruxelles Trône : Pierre Montero et Marguerite Farnier.
  - Anvers : Peter Van Look.
- Les coaches : Olivier Gausset, Yves Delvaux, Jean-François Mourmaux, Marguerite Farnier et Pierre Montero.
- Le comité des fêtes (nouveau en 2020) : Catherine Dussen-Marchal et Rachel Coudray

## Le site web

Depuis 2005, la section possède son site web : <https://www.art-running.be/>

Vous pourrez y trouver le programme des courses, le détail des courses et parfois un lien vers le site de la course, les résultats des courses, des commentaires, les documents officiels et un formulaire pour s'affilier à la section.

Une fois connecté via un mot de passe, cela vous permet de consulter les coordonnées de tous les membres, d'encoder des courses, d'indiquer vos participations aux courses, de mettre des commentaires sur les courses et également d'encoder vos résultats.

Ces pages ne sont consultables que par les membres de la section.

Pour s'inscrire, le nouveau membre devra compléter le formulaire d'affiliation en ligne sur notre site [http://www.art-running.be/form\\_inscr.php](http://www.art-running.be/form_inscr.php).

Le nouvel inscrit se verra créer son profil et recevra un mail de confirmation.

Il devra suivre la procédure " [Mot de passe oublié ?](#) " pour se créer un nouveau mot de passe et ainsi avoir accès à toutes les pages de notre site.

## Le calendrier

Le calendrier annuel reprend toute les infos des courses auxquelles nous participons.

Il est construit par tous les membres d'ART via le lien suivant : [http://www.art-running.be/calendrier/?chal=\\*&annee=2019&trail=\\*&mtn=D&lang=fr](http://www.art-running.be/calendrier/?chal=*&annee=2019&trail=*&mtn=D&lang=fr)

Ajouter une course

The screenshot shows the website header with the ART Running Team Belgium logo and 'Les Foulées' logo. A navigation menu includes 'Calendrier', 'Résultats', 'Comité et membres', 'Top membres', 'Articles', 'Infos et documents', 'Photos', and 'Liens'. Below the menu, there's a 'Calendrier 2019' section with a dropdown for the year (2019) and a filter for 'Tous'. A link 'Ajouter une course' is highlighted with a red circle. A table lists four races:

Date	Heure	Nom	Distance	Nb part.	Challenge	Catégorie
sa 05/01/2019	14:00	Cross BNP (Fortis) <a href="#">Résultats</a>	5.6 km	8	Interbanques et relais	Cat. 1
sa 05/01/2019	14:00	Cross BNP (Fortis) - Dames <a href="#">Résultats</a>	3 km	1	Interbanques et relais	Cat. 1
sa 05/01/2019	14:10	Cross BNP (Fortis) - Minimes <a href="#">Résultats</a>	1.1 km	0	Interbanques et relais	Cat. 1
sa 12/01/2019	14:30	Cross Eandis (Vilvoorde) <a href="#">Résultats</a>	5 km	6	Interbanques et relais	Cat. 1

Le Comité se charge d'encoder les Cross, Courses Relais et Aides à nos organisations.

➤ Il est demandé de signaler une future participation dans le calendrier du site.

## Les inscriptions aux courses

Le Comité se charge de la préinscription et du paiement de certaines courses (ex : Relais Givrés, l'Ekiden et les courses du voyage annuel organisé par le Comité) figurant au calendrier annuel de la section. A cette fin, un mail est envoyé à tous les membres quelques semaines avant la course, il suffit d'y répondre avant la date indiquée si vous désirez y être inscrit.

Le Comité se chargera alors de procéder aux inscriptions et au paiement global.

Attention : Pour les autres courses, chacun se charge de s'inscrire personnellement auprès des organisateurs. Le Comité reste bien entendu à disposition pour donner les renseignements pratiques concernant ces courses qu'elles soient au calendrier ou hors programme.

## Les résultats

Les résultats des courses sont publiés sur le site web de la section.

Les membres doivent introduire leurs résultats.

Le Comité introduit les résultats des Cross, Courses Relais et Aides à nos organisations

La publication devrait intervenir le plus vite possible car elle entretient un suspens et une émulation entre nous.

Ne sont repris que les coureurs s'étant inscrit sous le club "AXA TEAM" et/ou ayant couru avec les couleurs AXA.

Deux challenges permettent de féliciter les membres de la section :

■ Le Challenge de la régularité récompense le membre ayant participé au plus grand nombre d'épreuves du calendrier. En cas d'égalité, c'est le plus grand nombre de kilomètres parcourus qui départagera les ex aequo, si une nouvelle égalité existe, c'est le plus âgé qui l'emportera.

■ Le Challenge Super Runner récompense le coureur ayant réalisé les meilleures performances dans toutes les catégories existantes (cat0 : cross et Relais, cat1 : < 10km, cat2 : 10 à 15 km, cat3 : 15 à 20 km, cat4 : 20 à 25 km, cat5 : > 25 km).

Le classement reprend ainsi les deux meilleures performances dans chaque catégorie en multipliant la position d'arrivée par 100 et en divisant ce résultat par le nombre de participants des courses concernées. L'aide aux différentes organisations est également prise en compte, celui qui a participé à deux manifestations ou plus verra son score diminué de 300 pts, une manifestation = 150 pts. C'est donc le coureur qui comptabilise le moins de points à la fin de la saison qui remporte le challenge.

Les classements des challenges sont automatiquement mis à jour au fur et à mesure des ajouts des résultats. Toutes les courses du calendrier sont comptabilisées pour ces deux challenges.

Les résultats sont proclamés lors de l'Assemblée Générale.

Depuis 2016, un prix du "Mérite Sportif" est remis à une Femme et un Homme sur base des propositions que le Comité a reçu des membres. En fonction des propositions, le Comité décide et choisit les 2 lauréats.

### **Le remboursement des frais d'inscription aux courses**

Les frais de participation aux courses du calendrier sont remboursés pour les membres du personnel AXA ou assimilés à la date des courses courues.

Les courses de l'année en cours ne seront remboursées qu'aux membres qui ont aidé à une de nos organisations lors de l'année qui précède. Pour les nouveaux inscrits de l'année, une exception est prévue lors de cette année. Ils bénéficient directement des remboursements à partir de la date de leur engagement et ceci jusqu'à la fin de l'année.

Ne sont pas remboursées les participations à d'autres épreuves que la course à pied. (Triathlon, Duathlon, Crazy Jog, Strongmanrun, ColorRun...)

Le remboursement des courses est limité au montant des pré-inscriptions.

Il ne doit pas dépasser la somme de 1 euro par Km de course avec un maximum de 70 euros par course et un plafond annuel de 240 euros par personne.

Les demandes de remboursement se font auprès du Trésorier en lui envoyant le document dûment complété (disponible sur le site web de la section : <http://www.art-running.be/infos/?lang=fr> : Demande de remboursement).

Les droits d'inscriptions à certains Challenges (Delhalle) et/ou frais de dossard (Brabant Wallon) sont remboursables en fin d'année, à condition d'être classé dans ce(s) challenge(s) et d'en faire la demande. Il est impératif de faire une demande de remboursement par trimestre.

Calendrier des demandes de remboursement (à respecter !) :

- Pour le premier trimestre (de début janvier à fin mars), document à envoyer avant la fin avril
- Pour le deuxième trimestre (de début avril à fin juin), document à envoyer avant fin août (délai allongé pour profiter pleinement des vacances ☺)

- Pour le troisième trimestre (de début juillet à fin septembre), document à envoyer avant fin octobre
- Pour le dernier trimestre (de début octobre jusqu'à fin décembre), document à envoyer au maximum pour le 12 janvier (délai raccourci pour pouvoir clôturer et approuver les comptes avant l'Assemblée Générale)

### Equipements

Chaque membre se doit de porter une tenue AXA lorsqu'il participe à une épreuve pour le Team et s'inscrire à la course sous AXA TEAM ! Un simple T-Shirt AXA est suffisant.

Le nouveau membre qui aura réalisé 3 courses du calendrier pour le Team, recevra un T-Shirt AXA en fonction du stock.

Ceux qui ont accompli le nombre de 10 courses (aides aux Foulées et cross assimilées) recevront en récompense un bon d'achat qui sera évalué chaque année par le Comité en fonction du budget.

Ceux qui ont participé à l'organisation de nos activités seront récompensés.

Certaines années, le bon d'achat pourra être remplacé par un cadeau ou un vêtement d'équipement.

### Assurance

Tous les membres doivent prendre les mesures nécessaires pour se couvrir en cas d'accident.

### Le budget

Le Budget de la section est défini et proposé à la Direction AXA en Octobre. Il couvre la saison de Octobre à Septembre.

Il est calculé sur base de la liste des membres du personnel AXA et assimilés.

### Finances

Les frais encourus par un membre doivent avoir été décidés/approuvés avant l'achat par le Comité de la section ou être liés à des activités décidées par ce même Comité. Le trésorier ne rembourse que sur base de notes de frais.

Les comptes seront vérifiés annuellement par un tiers et soumis à approbation en Assemblée Générale.

Les dépenses et recettes sont classées dans des groupes permettant une vision d'ensemble.

Une personne est désignée (le président) en tant que backup. Il permettra le bon déroulement des activités et ce, uniquement en cas d'indisponibilité du trésorier et avec l'accord ou à la demande de celui-ci.

### Adaptations du règlement

Les adaptations au présent règlement doivent être proposées et acceptées lors de l'assemblée générale annuelle. Les modifications acceptées sont reprises au PV de l'Assemblée Générale et sont directement d'application.

Le document sera mis à jour dès que possible.